École Ville et date

## Madame, Monsieur,

Le maître/ La maîtresse de votre enfant étant absent et n'ayant pas été remplacé(e), ses élèves sont répartis dans les autres classes.

Cette situation perturbe chacun dans l'école :

- votre enfant ne reçoit plus l'enseignement auquel il a droit
- les autres classes sont surchargées et le travail s'y fait moins bien.

Dans l'intérêt de tous les enfants, nous sommes contraints de vous demander de garder votre enfant à compter du \_\_\_\_\_\_ jusqu'à l'arrivée d'un remplaçant ou le retour du maître/ de la maîtresse. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Cette action n'est évidemment pas dirigée contre les familles. Notre objectif est d'obtenir des créations de postes de remplaçants pour assurer à chaque élève une scolarité normale.

Vous pouvez appuyer notre démarche auprès de :

L'Inspecteur de l'Education Nationale Inspection d'Académie du Tarn-et-Garonne 12, avenue Charles de Gaulle 82017 Montauban Cedex

Tél: 05 63 92 62 00 Fax: 05 63 63 51 84

Le Conseil des Maîtres de l'école.